

MAIRIE DE ST ETIENNE DE SERRE
07190

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2015

N°03/15

Date de la convocation: 19 mars 2015.

PRÉSENTS : ARNAUD Mathieu, BONNOT Franck, BOURRY Brigitte, MALET TORRES Nathalie, MARTIN Hervé, MEYSSONNIER Vincent, PIERRE DIT MERY Marie, PONS Elsa, SYMOLON Renée.

EXCUSES : VAN KINDEREN Marianne (a donné procuration à SYMOLON Renée)

ABSENTS : SPRUYTTE Loïs,

SECRETAIRE DE SEANCE : Elsa PONS

Ouverture de séance : 18 h 42

Clôture de séance : 22 h05

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Révision des tarifs de l'eau au 1^{er} juillet 2015
- Fiscalité : décision des taux des impôts locaux
- Personnel communal : proposition d'augmentation du temps de travail et nomination au grade de rédacteur de la secrétaire de mairie
- Approbation des budgets 2015 : BP et BAE
- Motion de soutien à la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévoles) demandant l'abandon des articles permettant la commercialisation des éléments du corps humain.
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le conseil municipal,

PAR 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

Approuve le compte-rendu du CM précédent.

Révision des tarifs de facturation de l'eau au 1^{er} juillet 2015

Rappel des tarifs au 1^{er} juillet 2014 :

Abonnements	au 01/07/2014		
	Mois	Eté	Hiver
300L / jour	3.75 €	11.25 €	33.75 €
500L / jour	5.51 €	16.53 €	49.59 €
800L / jour	8.17 €	24.51 €	73.53 €
1100L / jour	10.83 €	32.49 €	97.47 €
1600L / jour	15.25 €	45.75 €	137.25 €
1900L / jour	17.91 €	53.73 €	161.19 €

Prix du m³ = 0.96€

Prix du m³ (en dépassement période été) = 2.50€/m³

La taxe agence de l'eau pour pollution de l'eau pour 2014 est de 0.28/ m³

La taxe agence de l'eau pour prélèvement pour 2014 est de 0.086/ m³

Au 1^{er} juillet 2015 :

La taxe agence de l'eau pour pollution de l'eau pour 2015 est de 0.28/ m³

La taxe agence de l'eau pour prélèvement pour 2015 est de 0.115/ m³

→ *Délibération n°D2015-14*

Le maire rappelle que dans un souci d'équilibre du budget annexe de l'eau, la révision des tarifs de facturation de l'eau a eu lieu régulièrement ces dix dernières années.

Cette année, le budget ne nécessite pas d'augmentation des tarifs. Cependant, le maire propose d'attendre le résultat du diagnostic du réseau d'eau, afin d'avoir une estimation chiffrée des travaux à réaliser dans les années à venir et d'envisager une modification des tarifs de facturation de l'eau.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

- DECIDE d'attendre le résultat du diagnostic du réseau d'eau potable pour envisager une augmentation des tarifs de facturation de l'eau
- VALIDE les tarifs de l'eau au 1^{er} juillet 2015, sans augmentation :

Abonnements	au 01/07/2015		
	Mois	Eté	Hiver
300L / jour	3.75 €	11.25 €	33.75 €
500L / jour	5.51 €	16.53 €	49.59 €
800L / jour	8.17 €	24.51 €	73.53 €
1100L / jour	10.83 €	32.49 €	97.47 €
1600L / jour	15.25 €	45.75 €	137.25 €
1900L / jour	17.91 €	53.73 €	161.19 €

Prix du m³ = 0.96€

Prix du m³ (en dépassement période été) = 2.50€/m³

La taxe agence de l'eau pour pollution de l'eau pour 2015 est de 0.28/ m³

La taxe agence de l'eau pour prélèvement pour 2015 est de 0.115/ m³

- PROPOSE d'engager une réelle réflexion sur les tarifs de facturation de l'eau potable en convoquant la commission d'AEP très rapidement.

Fiscalité : décision des taux des impôts locaux

→ Délibération n°D2015-15

Le maire présente le tableau des impôts locaux pour l'année 2015 et propose de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2015, soit :

- Taxe d'habitation = 11.49%
- Taxe Foncier bâti = 6.36%
- Taxe foncier non bâti = 43.97%

Personnel communal : proposition d'augmentation du temps de travail et nomination au grade de rédacteur de la secrétaire de mairie

→ Délibération n°D2015-16

1 - Compte tenu des tâches administratives de plus en plus importantes, de la charge de travail à réaliser sur 22h et du temps supplémentaire nécessaire à la dématérialisation, le maire propose une augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif. En effet, l'adjoint a besoin de réaliser de façon récurrente du temps complémentaire, temps qui est récupéré et qui donne lieu au retour de l'agent à une nouvelle surcharge de travail.

Afin d'optimiser le temps de l'agent, une réflexion est engagée entre le maire, l'adjointe aux finances et l'agent, afin de proposer une nouvelle organisation des temps d'ouvertures afin de lui permettre de traiter les tâches purement administratives ou comptables dans de meilleures conditions et de proposer des horaires d'ouverture qui correspondent davantage aux besoins de la population.

Le maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif de 22h à 26h hebdomadaires.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

- ACCEPTE l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 22h à 26h
- DECIDE de la fermeture du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 22h
- DECIDE de l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 26h

2 – Le maire présente au conseil la demande de l'adjoint administratif concernant la création d'un poste de rédacteur, afin de lui permettre d'accéder en interne à la promotion interne.

Le maire rappelle les circonstances dans lesquelles la formation de rédacteur avait été accordée, ainsi que la volonté de permettre aux agents d'acquérir de nouvelles compétences afin de leurs permettre d'évoluer professionnellement.

Aujourd'hui la majeure partie des tâches réalisées correspondant au travail de secrétariat de mairie traditionnel d'une commune de 220 habitants, travail qui correspond à un poste d'adjoint administratif expérimenté, il est important de noter cependant que l'excellente qualité du travail réalisé au niveau du budget rentre également dans les attributions d'un rédacteur.

Malheureusement compte tenu du temps de travail réduit dont dispose l'agent en place, elle n'a pas le temps nécessaire pour travailler sur la rédaction d'actes juridiques, de contribuer au montage administratif et financier des projets portés par les élus. Une nouvelle répartition des tâches sera organisée entre les élus et l'adjoint administratif pour lui permettre d'effectuer davantage de tâches correspondant au poste de rédacteur.

Le maire propose de différer la création du poste de rédacteur et de la présenter à nouveau au vote du budget 2016. Le maire repropose la création de ce poste lorsque l'évaluation de la nouvelle organisation des tâches administratives permettra d'effectuer les missions correspondant au poste de rédacteur.

Le conseil municipal,

PAR 7 VOIX POUR VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

- APPROUVE le report de la création du poste de rédacteur
- ACCEPTE de réexaminer la demande en mars 2016

Approbation des budgets 2015 : BP et BAE

Budget annexe de l'eau 2015

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

APPROUVE le budget annexe de l'eau 2015 avec l'équilibre suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit/Excédent 2014			7 300.93 €	
RAR 2014			3 174.74 €	- €
Prévu 2015	38 057.95 €	38 057.95 €	250 985.04 €	261 460.71 €
Total	38 057.95 €	38 057.95 €	261 460.71 €	261 460.71 €

Budget principal 2015

Le Conseil Municipal,

PAR 10 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

APPROUVE le budget principal 2015 avec l'équilibre suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit/Excédent 2014		103 849.62 €	42 232.97 €	
RAR 2014			7 816.80 €	12 095.00 €
Prévu 2015	364 693.62 €	260 844.00 €	338 525.47 €	376 480.24 €
Total	364 693.62 €	364 693.62 €	388 575.24 €	388 575.24 €

Motion de soutien à la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévoles) demandant l'abandon des articles permettant la commercialisation des éléments du corps humain.

→ *Délibération n°D2015-17*

Le maire donne lecture du courrier de la Fédération Française pour le don de sang bénévole qui nous alerte sur l'avenir de la transfusion sanguine française en produits sanguins labiles y compris le plasma thérapeutique au travers de 3 lois ou projets de lois qui transformerait la transfusion sanguine française en l'ouvrant à la commercialisation des éléments du corps humain.

La Fédération souligne les valeurs éthiques, le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et le non profit de l'organisation actuelle mis en danger par ces 3 lois.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION

APPORTE son soutien à la FFDSB dans son action contre la marchandisation des éléments du corps humain

Questions diverses

- ❖ Mathieu propose de réunir le groupe de travail de la halle afin d'étudier la possibilité de demander aux goudronneurs ardéchois de compacter le sol afin de permettre l'accès handicapés sous la halle.
- ❖ Point sur l'école de musique : Renée informe que l'école de musique passe sous la codirection du directeur du conservatoire de Privas, afin de réaliser un audit interne sur la gestion et la viabilité de l'école de musique, audit réaliser sous le contrôle du conseil général. Les cotisations communales restent inchangées par rapport à l'an dernier. Renée nous informe de l'impossibilité de sortir du syndicat pour les communes qui en ont fait la demande.
- ❖ Marie précise que Thomas Pierre dit Mery est chargé d'organiser les lâchés de taurymus sur la commune. En avril il y aura 3 lâchés. Le SDCA organise la lutte contre le Cynips et des producteurs communaux font bénévolement ces lâchés.
- ❖ La mairie organise en partenariat avec l'école, une intervention en milieu scolaire sur le harcèlement à l'école et le droit à la différence.
- ❖ La famille Faure a signalé des problèmes de stationnement devant leur cimetière privé à Craux en période de chasse. Brigitte est volontaire pour sortir les plans cadastraux et rechercher les propriétaires des terrains, afin de vérifier à qui appartient le terrain qui sert de point de ralliement aux chasseurs.
- ❖ Hervé est d'accord pour participer aux réunions du comité des fêtes afin d'avoir la programmation des différentes animations organisées sur le sol communal, et de pouvoir l'insérer dans les Serrous Infos.